

AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (CMT)

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que les sociétés AYRAD GROUP LIMITED, OSEAD Fund, OSEAD MAROC MINING et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), agissant de concert au sens de l'article 10 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, ont déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique d'achat obligatoire visant les actions CMT.

Ledit projet a été déposé le 16 juillet 2026 à la suite de l'entrée en vigueur, en date du 13 juillet 2026, du pacte d'actionnaires conclu entre AYRAD GROUP LIMITED et la CIMR induisant le franchissement du seuil de 40% des droits de vote de CMT.

Conformément aux dispositions de la loi n°26-03 précitée, l'AMMC a demandé à la société gestionnaire de la Bourse des Valeurs de suspendre la cotation des actions CMT et dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité du projet d'offre. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications formulées par l'AMMC.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 17/07/2026

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :

CONTACT AMMC

Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat

Tél: 05 37 68 89 71

E-mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/07/2026